

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 04831

Numéro SIREN : 478 480 676

Nom ou dénomination : AART ELECTRONICS

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2023 sous le numéro de dépôt 8967



SAS AART ELECTRONICS
115 Chemin DE RONDE
78290 CROISSY SUR SEINE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Sommaire

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

<i>Bilan Actif</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>2</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>4</i>
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	<i>5</i>

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/06/2021			30/06/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	103 122	72 183	30 940	49 707
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	292 034	217 350	74 684	53 189
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1		1	
	Créances rattachées à des participations	187 000		187 000	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	23 006		23 006	23 006
TOTAL (II)		605 163	289 532	315 631	125 902
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	2 030 619		2 030 619	2 337 525
	Avances et Acomptes versés sur commandes	592 810		592 810	1 102 945
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 671 058		1 671 058	1 932 030
	Autres créances	853 889		853 889	1 194 933
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	544 124		544 124	146 691
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	3 919		3 919	4 957
	TOTAL (III)	5 696 419		5 696 419	6 719 081
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		6 301 582	289 532	6 012 050	6 844 983

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

187 000

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/06/2021

30/06/2020

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	525 000	525 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	52 500	29 814
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	780 659	463 228
	Résultat de l'exercice	375 993	340 117
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 734 151	1 358 159
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 779 040	1 880 994
	Emprunts et dettes financières divers	19 728	20 513
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	667 168	972 737
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 405 023	2 028 528
	Dettes fiscales et sociales	318 244	428 935
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	88 695	155 117
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	4 277 898	5 486 824
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	6 012 050	6 844 983
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		375 992,60	340 116,53
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 984 508	2 959 563
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			20 772

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/06/2021

30/06/2020

		France	Exportation	12 mois	15 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	12 574 651	323 264	12 897 914	7 750 795
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	195		195	
	Montant net du chiffre d'affaires	12 574 846	323 264	12 898 109	7 750 795
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			6 000	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			3 207	6 279
	Autres produits			1 606	6 484
	Total des produits d'exploitation (1)			12 908 923	7 763 558
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			9 555 351	6 643 250
	Variation de stock			306 906	(665 787)
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 258 781	740 934
	Impôts, taxes et versements assimilés			30 816	44 384
	Salaires et traitements			361 296	639 465
	Charges sociales du personnel			137 121	268 444
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			39 973	48 734
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			3 780	8 729
	Total des charges d'exploitation (2)			11 694 023	7 728 154
RESULTAT D'EXPLOITATION				1 214 900	35 404

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/06/2021

30/06/2020

RESULTAT D'EXPLOITATION		1 214 900	35 404
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	36 723	417 738
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		36 723	417 738
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	19 859	21 536
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		19 859	21 536
RESULTAT FINANCIER		16 864	396 202
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 231 764	431 605
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		11 292
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		11 292
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	712 542	4 392
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	712 542	4 392
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(712 542)	6 900
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		143 230	98 389
TOTAL DES PRODUITS		12 945 646	8 192 588
TOTAL DES CHARGES		12 569 653	7 852 472
RESULTAT DE L'EXERCICE		375 993	340 117

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

CABINET COTTET

**SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION PARISIENNE
COMMISSAIRE AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS**

AART ELECTRONICS

S.A.S au capital de 525 000 Euros

Siège social: 144, avenue Charles de Gaulle

92200 Neuilly sur Seine

RCS : Nanterre 478 480 676

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30 juin 2021

49, AVENUE DE WAGRAM - 75017 PARIS - TEL : 01 43 80 17 54 - FAX : 01 43 80 24 93

E-mail : administration@cabinet-cottet.com

S.A.S AU CAPITAL DE 45 734,71 € - SIRET 662 012 087 00018 APE 741C - TVA N°: FR 73 662 012 087

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2021

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AART ELECTRONICS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels. adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

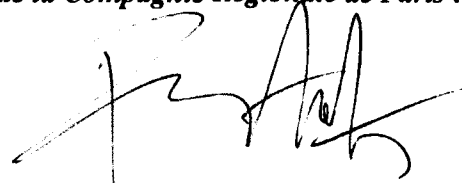
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non

d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 décembre 2021

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Paris :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Cottet', written over a faint horizontal line.

CABINET COTTET
Représenté par Philippe COTTET

AART ELECTRONICS
Société par actions simplifiée
au capital de 525 000 euros
Siège social : 144 Avenue Charles de Gaulle,
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
478 480 676 RCS NANTERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 décembre 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021 s'élevant à 375 992,60 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	375 992,60 euros
------------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	780 658,57 euros
-------------------------------	------------------

Pour former un bénéfice

Distribuable de	1 156 651, 17 euros
-----------------	---------------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 156 651,17 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 734 151,17 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 décembre 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente SC R.P PARTICIPATIONS
Représentée par Ryad BENDALI
Société R.P PARTICIPATIONS

